

CALENDRIER MUTATIONS 2014 (Inspecteurs, Contrôleurs, Agents)

MUTATION DGFIP 2014 TOUS en R.A.N

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE VŒUX A PARTIR DU 18 DECEMBRE 2013

POUR LES B et C



	Date limite de dépôt	
	Mouvement général du 01/09/14	Mouvement complémentaire du 01/03/15
-Demande de mobilité des agents B et C titulaires -Demande de mobilité des géomètres-cadastreurs titulaires	21 janvier 2014	1er septembre 2014 (sous réserve d'être autorisé à déposer une nouvelle demande)
Demande de 1ère affectation à titre prévisionnel des agents C proposés "excellents" au titre de la CAPL de liste d'aptitude à un emploi de B	21 janvier 2014	
-Demande de P 1ère affectation des techniciens A géomètres stagiaires S -Demande de C 1ère affectation des agents O créats de l'examen pr N onnel de technicien-g N tre	3 février 2014	
Demande de C 1ère affectation des agents E sibles au R spécial B N	21 janvier 2014	
Demande à E S onservatoire	21 janvier 2014	
Demande de 1ère affectation des contrôleurs stagiaires en formation à l'ENFIP	3 février 2014	


POUR LES A



	Date limite de dépôt	
	Mouvement général du 01/09/14	Mouvement complémentaire du 01/03/15
MOUVEMENT GENERAL (titulaires et 1ères affectations) et APPEL A CANDIDATURES POUR LES POSTES A PROFIL :	21 janvier 2014	1er septembre 2014 (sous réserve d'être autorisé à déposer une nouvelle demande)
les demandes des agents B admissibles à l'examen professionnel catégorie A (admissibilité 29 novembre 2013, admission 14 février 2014)	21 janvier 2014	
les demandes des agents B classés « ex A » pour la liste d'aptitude de l'Année 2014	21 janvier 2014	
Demande à conserver	21 janvier 2014	
les demandes des stagiaires de promotion 2013/2014 et des inspecteurs de promotion 2013/2014	5 février 2014	
<p>● CAS PARTICULIERS :</p> <p>Les demandes tardives, rectificatives ou d'annulation doivent être transmises à la direction générale, même si elles sont déposées au-delà du 21 janvier 2014</p> <p>Elles seront examinées dans les conditions figurant dans le guide des mutations.</p> <p>Pour les IFIP dont l'emploi est supprimé ou transféré par une décision prise, après avis d'un CTP, dont la date de réunion n'est pas compatible avec la transmission des demandes aux directions aux dates prévues ci-dessus.</p>		<p>Au fur et à mesure de leur réception</p> <p>jusqu'au 11 février 2014</p>
<p>■ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE :</p> <p>Pour les conditions de participation au mouvement complémentaire, se reporter au guide sur les mutations.</p>		<p>jusqu'au 2 septembre 2014</p>

Rejoignez nous, adhérez à Force Ouvrière

www.fo-dgfip.fr
contact@fo-dgfip.fr



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
n° DGI : ou AGORA.....

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu